

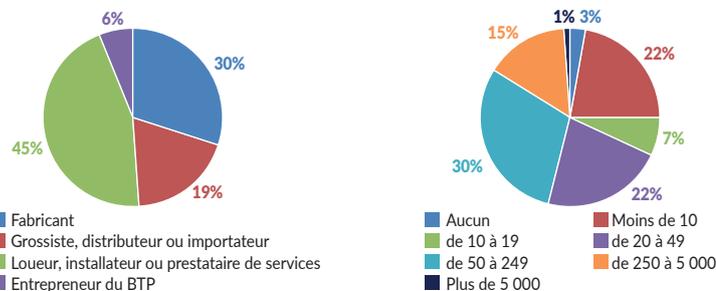
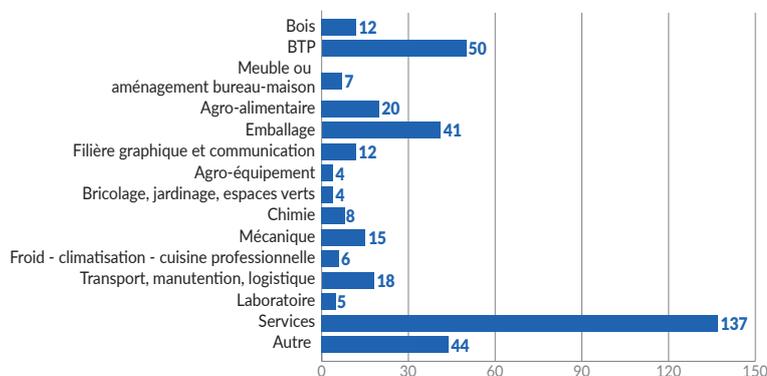
La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <https://www.codinf.fr>

LA LETTRE CODINF

NOTRE ENQUÊTE SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT A RECUEILLI 358 RÉPONSES



ÉDITORIAL

Chers lecteurs, chères lectrices,
L'année 2023 a été périlleuse pour l'économie française, qui n'a cessé de se replier dans un contexte inflationniste, de hausse des taux et de remboursement des PGE.

Bien qu'il soit difficile de prédire ce que réserve l'année 2024, il nous faudra faire preuve de résilience et d'audace.

Chez Codinf, nous sommes convaincus que c'est en développant des réseaux de partage d'information et de coopération par filière professionnelle, que nous trouverons les ressources et l'énergie pour affronter les défis de 2024 et au-delà.

Pour ces raisons, en collaboration avec vos organisations professionnelles, nous travaillerons davantage cette année à sensibiliser, à accompagner et à former vos équipes pour plus de loyauté dans vos relations commerciales, en maîtrisant vos risques client et fournissant, et notamment avec vos partenaires clés.

C'est là nos vœux pour cette nouvelle année, ainsi que l'essentiel de notre action.

John Madzela
Directeur Général

Comme chaque année, les résultats seront communiqués à l'Observatoire des DP et aux répondants. CODINF souhaitait participer cette fois encore à cette enquête pour éclairer certaines tendances qui lui semblent essentielles. Pour les questions relatives à l'évolution des **délais de paiement** et des **retards**, nous calculons un « **coefficient de hausse ressentie** » qui compare les réponses « en hausse » aux réponses « en baisse ».

Cela permet à CODINF, avec les réserves d'usage compte tenu de la diversité des répondants et des situations, de :

- contredire le **cliché trop fréquent** qui affirme que toutes les entreprises, sans distinction, « étirent » leurs délais de paiement négociés (celui que l'on demande à son fournisseur) ou effectifs (le retard infligé à son fournisseur). Vous le verrez, des baisses de délais sont même ressenties avec la plupart des entités publiques, le secteur privé étant, lui, plus « combattif ».
- confirmer un **décalage de paiement moyen** estimé par les répondants à **46 jours en moyenne** qui masque de profondes disparités mais laisse entendre que certains payeurs « oublent » les délais légaux.
- calculer un **retard moyen** (toutes catégories) qui atteint **20 jours**, masquant là encore de fortes disparités.
- vérifier combien les actions que CODINF mène sont nécessaires : aucun client ne ressemble à un autre et l'impayé profitera de chacune de nos erreurs et, plus encore, de nos hésitations. Renseignement en amont et au cours de la relation, Relance, Mise en demeure, Injonction de payer, Recouvrement sont autant d'outils que nous partageons avec nos adhérents. N'hésitez pas : ils sont là pour vous !

Nous tenons les résultats à votre disposition.

BILAN 2023 DU PARCOURS NATIONAL DES ACHATS RESPONSABLES



2549 SIGNATAIRES de la CHARTRE au 31.12.2023 dont 243 en 2023 (contre 146 en 2022). Parmi eux, 595 ont (re)signé la charte et représentent, à eux seuls, un volume d'achat de 133 Md€ (dont l'OREAL, KONE France, DASSAULT, AIR LIQUIDE...)

101 LABELLISÉS au 31.12.2023 dont la puissance d'achat sur l'économie réelle dépasse 150 Md€ :

- 16 entités publiques (collectivités, ministères, CHU...) contre 14 en 2022
- 24 PME contre 20 en 2022
- 9 ETI (POCHET, INGREDIA, DAHER, SEIFEL...) contre 4 en 2022
- 52 GE (dont 14 entités BPCE) dont 16 entreprises publiques

24 NOUVEAUX LABELLISÉS en 2023 (contre 18 en 2022) dont :

- A2 CONSULTING ● ASEA ● BOUYGUES IMMOBILIER ● CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE ● CMA CGM ● CNP ASSURANCES ● CREDIT AGRICOLE ILE DE France ● FRAMEX ● FREELANCE.COM ● GEGM ● GROUPE POCHET ● INGREDIA ● LA BANQUE POSTALE ● LA POSTE IMMOBILIERE ● LA POSTE SA ● MAIRIE DE BLAGNAC ● MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS ● NOVO NORDISK ● PAUL BOYE TECHNOLOGIES ● PROCOVES ● SEIFEL ● SEW USOCOME ● SODIAAL ● VALOREM

BAISSE EN VOLUME DE L'ACTIVITÉ CONSTRUCTION EN 2023

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) annonce une baisse de 0,6% en raison d'un recul de 7,8% du logement neuf. Elle prévoit une «entrée en récession» du secteur en 2024 et les prévisions pour 2025 sont encore plus basses.

La seule activité à maintenir le cap dans la tempête est l'amélioration-entretien (54% de l'activité), qui enregistre une croissance de 3% portée par la rénovation énergétique. Cette dernière est en croissance, poussée par l'augmentation du budget de MaPrimeRénov', mais elle se tasse : après 2,6% d'augmentation en 2023, on prévoit seulement 1,6% en 2024.

La dernière mouture du baromètre trimestriel de l'Union des entreprises de proximité (U2P) indique que les très petites entreprises et travailleurs indépendants du secteur traversent une mauvaise passe. Elles ont connu, sur une année, une contraction de leur activité : le chiffre d'affaires croît certes de 2,4%... mais ceci est dû à l'inflation. En volume, il s'agit bien d'une contraction de 0,9%.

Tous secteurs confondus, le recul en volume s'établit à -1,5%, «en territoire négatif pour le cinquième trimestre consécutif». Les petits patrons sont, par ailleurs, 18% à faire état d'une dégradation de leur trésorerie lors du troisième trimestre 2023. L'U2P souligne les faibles marges de manœuvre dont disposent à l'heure actuelle les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales pour s'adapter à un contexte de consommation atone et d'inflation, qu'il s'agisse de recruter ou de revoir leur structure de coûts pour améliorer leurs marges.

57 729 DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN 2023

Ce nombre dépasse de 5% l'estimation que nous publions en décembre.

L'augmentation des défaillances est particulièrement forte chez les **PME de plus de 100 salariés : 171 ont défailli** en 2023 soit un volume de défauts qui n'avait plus été approché depuis **2014**.

Les PME de 50 à 99 salariés présentent une évolution bien moindre mais c'est pour les **PME de moins de 50 salariés** que la sinistralité est la plus lourde : 4 319 sociétés de 10 à 49 salariés ont défailli en 2023, soit un nombre qui approche les 4 400 de **2009**.

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
2 000 000 €	UNILEVER France	55211921602139	18/12/2023
1 160 000 €	SOGETREL	39776783100811	01/12/2023
480 000 €	OPH LILLE METROPOLE HABITAT	41378250900140	01/12/2023
200 000 €	KALHYGE MC	52489686700057	13/12/2023
170 000 €	OPH PAS DE CALAIS HABITAT	34407767200022	13/12/2023
70 000 €	STEF TRANSPORT LEZIGNAN CORBIERES	39299882900106	13/12/2023
22 000 €	TERRASSEMENTS CORSES (TERRACO)	39799634900056	13/12/2023
15 000 €	ANTROPE	39923915100026	13/12/2023
12 000 €	DAUNAT PICARDIE	44430569200030	13/12/2023
11 000 €	SARL GESCRAP France	53262616500031	13/12/2023
11 000 €	SELAS LABORIZON CENTRE	69480136600196	13/12/2023
8 000 €	S.O.C.C.O.I.M	08688003600024	13/12/2023
6 000 €	WEYLICHEM LAMOTTE	48362308800042	13/12/2023
6 000 €	AIR CORSICA	34963839500021	13/12/2023

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » des 5 et 19 décembre

LA MAIN PASSE...

Après 18 ans, Bruno Blanchet transmet le flambeau de la rédaction de cette Lettre et vous adresse un clin d'œil «d'époque», révélateur des difficultés actuelles qui assaillent le crédit-client :

« Le commerce va très mal : même les gens qui ne payaient jamais n'achètent plus... »
Pierre Dac

